



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA25_07_0008

OBJET :

Approbation des projets de zonages d'assainissement des communes d'Ax-Les-Thermes, Savignac-Les-Ormeaux, Perles-et-Castelet, Tignac, Sorgeat, Vaychis, Orgeix et Orlu

L'an deux mille vingt cinq, le un juillet, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Alain ROCHE, Alain METGE, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude SERRES, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Louis MARETTE, Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Alain GARNIER, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Jérôme BLASQUEZ donne pouvoir à Elisabeth CLAIN
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth CLAIN

Considérant que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur les communes d'Ax-Les-Thermes, Savignac-Les-Ormeaux, Perles-et-Castelet, Tignac, Vaychis, Orgeix, Orlu depuis le 05 juillet 2005.

Considérant que :

- Le SMDEA est seul compétent pour la mission d'assainissement sur ces communes ;

- Le SMDEA a réalisé un schéma directeur d'assainissement sur ces communes de 2019 à 2022 qui a donné lieu aux zonages d'assainissement approuvés par le Conseil d'Administration le 12/09/2023.

- Le schéma directeur ainsi que les projets de zonages approuvés avant enquête publique, ont été soumis à la MRAe pour examen au cas par cas. Par décision en date du 07/03/2024, la MRAe a soumis ce dossier à évaluation environnementale.

Considérant que dans le cadre de la réalisation de l'étude environnementale demandé par la MRAe, le scénario d'assainissement de la commune de Vaychis, initialement maintenu en assainissement non collectif, a été réexaminé afin de mieux prendre en compte les contraintes techniques et d'urbanisation de ce village.

Considérant qu'il est projeté de créer un réseau de collecte des eaux usées et un réseau de transfert des effluents vers le système d'assainissement collectif existant de Savignac-Les-Ormeaux, pour un montant estimé à 720 800 €HT.

Considérant qu'il est proposé de classer le bourg de la commune de Vaychis en zone d'assainissement collectif (cf. carte jointe en annexe).

Considérant que les projets de zonages d'assainissement doivent être soumis à enquête publique.

Considérant que Le SMDEA doit approuver les projets de zonages d'assainissement ainsi modifiés avant enquête publique.

Oui l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
Ces zonages d'assainissement avant enquête publique des communes d'Ax-Les-Thermes, Savignac-les-Ormeaux, Perles-et-Castelet, Tignac, Vaychis, Orgeix, et Orlu,
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente à signer tout document afférent,